

Agen, mardi 7 juillet 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMISSION PERMANENTE
DU 3 JUILLET 2026
Plus de 10 millions d'euros attribués

A l'issue de la dernière commission permanente du Conseil départemental, sur proposition de la présidente Sophie Borderie, les élus départementaux ont délibéré sur **84 dossiers**, principalement liés à l'attribution de subventions.

10 271 745 millions d'euros ont été attribués lors de cette commission permanente, notamment pour les principales actions suivantes.

SOLIDARITÉ

- **708 700 €** attribués dans le cadre du fonds social européen + en faveur de l'inclusion (programmation 2021-2027).
- **103 000 €** attribués au PLIE de l'Agenais dans sa mission d'accompagnement professionnel renforcé des allocataires du RSA.
- **10 000 €** attribués à l'association SOLINCITE pour l'action de garde d'enfants à domicile.
- **63 000 €** attribués à l'association Agence de recherche et de développement de l'insertion par l'économie du Lot-et-Garonne (ARDIE 47).
- **212 334 €** attribués dans le cadre de la mise en œuvre des décisions de la commission des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

HABITAT-LOGEMENT

- **14 000 €** attribués dans le cadre du dispositif de lutte contre l'Habitat indigne.
- **10 000 €** attribués au titre du dispositif « Aide à l'ingénierie permettant l'innovation dans le logement social ».
- **1 273 500 €** attribués dans le cadre du régime d'aide départemental « soutien à la production de logements sociaux ».
- **33 000 €** attribués dans le cadre du régime d'aide départemental « soutien aux maisons de l'Habitat partenariales ».
- **187 000 €** attribués à l'Association départementale d'information sur le logement de Lot-et-Garonne (ADIL 47).

- **130 000 €** attribués dans le cadre de l'appel à projet Habitat partagé au projet de Fourques-sur-Garonne porté par HABITALYS.

ÉDUCATION - CITOYENNETÉ

- **665 465 €** attribués au titre de la dotation en mobiliers et équipements pour les collèges publics.
- **14 751 €** attribués en faveur de 9 collèges au titre du fonds commun des services d'hébergement.
- **1 500 €** attribués à l'association « Du Lot-et-Garonne aux grandes écoles ».
- **1 493 €** attribués à l'association Blue Fox Coffee dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux missions de service civique.

⇒ Cette aide s'inscrit dans le cadre du programme de recrutement de 100 jeunes volontaires en service civique, engagement de la majorité départementale sur le mandat 2021-2028. À travers cette politique, le Conseil départemental entend à la fois encourager l'engagement citoyen des jeunes, faciliter leur insertion professionnelle et renforcer les capacités d'action du monde associatif.

Lancé fin 2023, le dispositif « Missions de service civique » permet de prendre en charge le reste à charge de l'indemnité des volontaires, normalement assumé par les associations. Initialement centré sur les projets liés à « l'Éducation pour tous », il a rapidement été élargi aux thématiques « Solidarité », « Culture et loisirs » et « Mémoire et citoyenneté » afin de mieux répondre aux attentes des acteurs locaux.

Depuis la création du dispositif, 80 demandes ont été déposées et 66 missions de service civique ont été soutenues au sein de 31 associations du territoire. Un résultat qui représente déjà les deux tiers de l'objectif fixé pour 2028.

Avec ce soutien le Département confirme sa volonté d'investir dans une jeunesse engagée et de soutenir les associations qui contribuent, au quotidien, à la cohésion sociale, à la citoyenneté et au dynamisme des territoires.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FINANCES

- **19 206 €** attribués pour 3 communes au titre du Fonds d'aide aux communes et intercommunalités lot-et-garonnaises à la suite de la tempête Nils.
- **7 080 €** attribués à Val de Garonne Agglomération pour l'extension de la maison de santé pluri professionnelle du Mas d'Agenais à l'Agglomération d'Agen et HABITALYS.
- **5 742 331 €** de garantie d'emprunt accordées à Habitalys, HLM Immobilière Atlantic et HLM Axentia.

AGRICULTURE

- **25 907 €** attribués au titre du régime départemental l'arbre dans le paysage rural.
- **10 000 €** attribués à la fédération départementale des chasseurs de Lot-et-Garonne.
- **32 703 €** attribués à 2 associations œuvrant dans le domaine de l'environnement et de la préservation de la biodiversité.

- **42 000 €** de subvention de fonctionnement aux 6 radios associatives du Lot-et-Garonne adhérentes de la fédération des radios associées.
- **22 000 €** attribués à un comice agricole et à la chambre d'agriculture au titre du dispositif « organisation d'évènements participant à l'attractivité touristique, agricole et territoriale ».
- **7 256 €** attribués à 6 bénéficiaires dans le cadre du régime d'aide de « minimis » programme soutien à l'élevage.
- **140 000 €** attribués à 15 bénéficiaires dans le cadre de l'aide forfaitaire pour les nouveaux installés en agriculture.
- **80 000 €** de subvention de fonctionnement attribués à 4 organismes agricoles.
- **173 500 €** subvention de fonctionnement attribués à 8 associations et groupements.

CULTURE

- **5 000 €** attribués à l'association « Les Amis de Louis Ducos du Hauron » pour l'organisation d'une manifestation sur le centenaire de la mort de Claude Monet.
- **150 000 €** attribués à 7 sociétés de productions dans le cadre du régime « Soutien à la création et à la production cinématographiques et audiovisuelles ».
- **14 100 €** attribués à 7 établissements d'enseignements artistiques au titre du régime d'aide « Acquisition de matériel pédagogique et aménagement des lieux ».
- **33 400 €** attribués à 6 structures au titre du régime d'aide « Acquisition et aménagement pour les lieux de diffusion du spectacle vivant et les structures de la filière cinéma ».

SPORT

- **8 000 €** de subventions en faveur de 8 jeunes sportifs de haut niveau.
- **41 759 €** attribués à 6 associations dans le cadre du régime d'aide à l'acquisition de gros matériel sportif.
- **29 790 €** attribués en faveur de 4 associations, dans le cadre du régime d'aide « Aide aux clubs de haut niveau ».
- **13 000 €** attribués en faveur de 2 comités sportifs, dans le cadre du régime d'aide « Aide à l'emploi sportif des comités ».
- **84 487 €** attribués à 25 comités sportifs départementaux dans le cadre du régime « Aide au fonctionnement des comités ».
- **64 500 €** attribués à des comités sportifs spécifiques, dans le cadre du régime « Aide au fonctionnement des comités spécifiques ».
- **39 659 €** attribués en faveur de 29 associations dans le cadre du régime d'aide « Aide à l'emploi sportif dans les clubs ».
- **5 000 €** de subventions en faveur d'un comité de sport scolaire.

- **102 414 €** en faveur à 140 associations, dans le cadre du régime d'aide « Aide au fonctionnement des clubs ».

ÉCONOMIE-TOURISME - ESS

- **800 €** attribués au comité de tourisme équestre.
- **9 500 €** attribués au comité d'itinéraire scandibérique.
- **10 000 €** attribués au projet Banana-Craft, un espace d'intermédiation en faveur des transitions.

Contact presse :
Matthieu Stievet, Directeur de la Communication
Tél. : 05 53 69 45 11 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département Cœur du Sud-Ouest